

COMMUNE DE DIGNAC

- 16410 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR Prefecture Séance du 05 juin 2026

016-211601190-20260609-D\_2026\_07\_01-\*\*\*\*\*  
Reçu le 09/06/2026  
Publié le 09/06/2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Hugo ROUGIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

D-2026-07-01

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2026

**PRÉSENTS** : Mmes Elodie CHARRIERE, Edith DUGENEST, Laurence GAILLARD, Anne-Sophie GODIER, Sarah GUYON, Laurence RODRIGUEZ, Marie-Pierre VIGIER, MM. Jordane BONNAMY, David BORDRON, Patrice DHE, Cédric DOUILLARD, Régis DRUJONT, Pierre DUSSAGNE, Jean-François REDON, Hugo ROUGIER

**ABSENT EXCUSÉ** : néant.

Mme Elodie CHARRIERE est élue secrétaire de séance.

**Élection des délégués et de leurs suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026.

Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il indique que, conformément à l'article L.284 à L.286 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire trois délégués titulaires et trois suppléants.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après appel à candidature, la liste conduite par M. Hugo ROUGIER est la seule déclarée. Il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote fait apparaître les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 13

La liste conduite par Monsieur Hugo ROUGIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires et suppléants :

<p>AR Prefecture M. Hugo ROUGIER</p> <p>016-211601100-20260609-DE-2026-01-DE Reçu le 09/06/2026 Publié le 09/06/2026</p>
--

- M. Hugo ROUGIER
- Mme Anne-Sophie GODIER
- M. Jean-François REDON
- Mme Laurence RODRIGUEZ
- M. Pierre DUSSAGNE
- Mme Laurence GAILLARD

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Hugo ROUGIER

